



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 22 n° 4 au catalogue

LES VICTIMES DE LA CRIMINALITÉ : UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000

par Sandra Besserer

Faits Saillants

- Dans 13 des pays industrialisés qui ont participé à l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) de 2000, en moyenne, 22 % des habitants de 16 ans et plus avaient été victimes d'au moins une des 11 infractions mesurées au cours de l'année précédente. Le taux du Canada, qui s'établissait à 24 %, se rapprochait de la moyenne.
- Entre 1996, l'année où l'on a mené le cycle précédent de l'EIVC, et 2000, les taux de victimisation sont demeurés assez stables. Parmi les 10 pays qui ont participé aux deux cycles de l'enquête, 6, dont le Canada, n'ont pas connu de changement important de leur taux de victimisation. Les 4 autres pays ont affiché une baisse de leur taux global de victimisation.
- Sur les 11 crimes mesurés dans le cadre de l'EIVC, les actes de vandalisme sur une voiture constituaient le crime le plus courant en 2000. Dans l'ensemble des 13 pays, 7 % des habitants avaient été victimes de ce crime. Le vol d'objets dans une voiture, dont la proportion était de 5 %, se classait au deuxième rang.
- Pour l'ensemble des 11 types de crime, juste un peu plus de la moitié des incidents ont été signalés à la police en 2000. Les chiffres variaient de 65 % en Écosse à 39 % au Japon, la proportion du Canada se situant près de la partie inférieure de l'échelle, soit 49 %. Bon nombre d'incidents n'ont pas été signalés parce que la victime ne les considérait pas comme graves.
- En 2000, la majorité des habitants dans chacun des 13 pays se sentaient très en sécurité ou assez en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée. La Suède a déclaré la proportion la plus élevée (85 % de la population), suivie du Canada (83 %) et des États-Unis (83 %). Les habitants de l'Australie et de la Pologne étaient les moins susceptibles de se sentir en sécurité (64 % dans les deux cas). Quatre pays, dont le Canada, ont connu une augmentation de la proportion des habitants qui se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée.
- Le taux de satisfaction face au rendement de la police était assez élevé, particulièrement aux États-Unis et au Canada. En 2000, 89 % des Américains et 87 % des Canadiens estimaient que la police faisait un très bon ou un assez bon travail lorsqu'il s'agissait de contrôler la criminalité dans leur quartier, ces pourcentages étant les plus élevés parmi les 13 pays. Les Canadiens et les Américains étaient aussi davantage susceptibles de croire que la police faisait tout ce qu'elle pouvait pour aider la population et lui rendre service.
- Lorsqu'on leur a demandé de choisir une peine pour un cambrioleur reconnu coupable une seconde fois, la majorité des répondants dans huit pays, y compris le Canada, ont indiqué qu'ils préféraient une peine non carcérale. La France, où 84 % des résidents privilégiaient une peine non carcérale, et la Finlande, où cette proportion s'élevait à 79 %, se classaient en tête. Le chiffre pour le Canada était de 52 %.
- Les Canadiens semblent avoir adopté des attitudes plus sévères à l'égard des peines. En 1989, moins du tiers (32 %) des habitants étaient d'avis que l'emprisonnement était une peine appropriée pour un cambrioleur récidiviste. Ce chiffre est passé à 39 % en 1992, 43 % en 1996 et 45 % en 2000. Les habitants de sept autres pays semblent aussi être devenus plus sévères.
- En 2000, la majorité des ménages dans 11 des pays appliquaient au moins une mesure de sécurité parmi les suivantes : appareil anti-vol, serrures de porte spéciales, barreaux spéciaux aux fenêtres ou aux portes, chien de garde, haute clôture, programme de surveillance de quartier ou concierge ou gardien de sécurité. La seule exception était la Pologne, où 40 % des ménages utilisaient l'une de ces mesures.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/
abonnements**

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPFP au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel. ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services. ISSN 1205-8882

Mai 2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Au Canada, il existe deux façons d'obtenir des données sur la criminalité : au moyen d'enquêtes menées auprès des services de police, comme le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, et au moyen d'enquêtes menées auprès des victimes, comme l'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation. De même, d'autres pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni, se servent à la fois d'enquêtes auprès de la police et d'enquêtes auprès des victimes. Malheureusement, les résultats de ces enquêtes sont très difficiles à comparer entre pays, car les concepts, les définitions, le champ d'observation et les méthodes sont très différentes d'une enquête à l'autre.

L'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) a été lancée en 1989 pour obtenir des données comparables sur la nature et l'étendue de la criminalité dans le monde. On demande aux répondants des renseignements détaillés sur 11 types d'infractions (voir l'encadré 1), y compris quand, où et combien de fois des infractions ont été commises au cours des cinq années précédentes; si les infractions ont été signalées à la police; et si les expériences de la victimisation sont jugées graves. On demande également aux participants leurs opinions sur la sécurité du public, les services de police et la détermination de la peine.

Depuis son lancement en 1989, l'EIVC a été réalisée à quatre reprises. D'autres cycles ont été menés en 1992, en 1996 et, plus récemment, en 2000. Le Canada figure parmi les 17 pays industrialisés qui ont participé en 2000, et l'Angleterre et le pays de Galles, le Canada, les États-Unis, la Finlande et les Pays-Bas sont les seuls cinq pays industrialisés qui ont répondu aux quatre cycles de l'enquête. L'EIVC a aussi été réalisée à l'échelon des villes dans un certain nombre de pays non industrialisés, y compris une vingtaine de ces pays en 2000. Au total, plus de 60 pays ont participé au moins une fois depuis 1989.

Au moyen d'un questionnaire et de procédures normalisées pour la réalisation de l'enquête¹ et de techniques normalisées pour la production des résultats, on a pu régler, en menant l'EIVC, un grand nombre des problèmes liés à la comparaison de données provenant de diverses sources nationales. Afin de contrôler les coûts et d'encourager le plus grand nombre de pays possible à participer, il a fallu avoir recours à de petits échantillons, ce qui constitue un des inconvénients de l'enquête. Le nombre de répondants par pays est inférieur à 6 000, et les moyennes sont d'environ 2 000. Cela signifie que les résultats de l'enquête sont sujets à des erreurs d'échantillonnage assez importantes. En dépit de cette lacune, l'EIVC constitue une occasion unique de comparer à l'échelon international les expériences de la criminalité et l'opinion du public sur les questions liées à la justice. (Voir la section Méthodes pour plus de détails sur l'EIVC.)

Dans le présent *Juristat*, figurent les résultats de l'EIVC de 2000 ainsi que des comparaisons avec les cycles antérieurs de l'enquête. La plus grande partie de l'analyse portera sur 13 des 17 pays industrialisés qui ont participé, c.-à-d. l'Angleterre et le pays de Galles, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Écosse, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande du Nord, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède. La Catalogne (une région de l'Espagne), le Danemark et le Portugal ont été exclus parce qu'ils n'ont participé qu'une seule fois et qu'il n'existe donc pas de données sur les tendances. La Suisse a été exclue car certaines données clés n'ont pas été recueillies en 2000.

Fréquence de la victimisation

Taux en 2000

Dans les 17 pays industrialisés qui ont participé à l'Enquête sur les victimes d'actes criminels (EIVC) de 2000, en moyenne², 21 % des habitants de 16 ans et plus avaient été victimes d'au moins l'une des 11 infractions au cours de l'année précédente

¹ Il existe de légères variations quant aux procédures d'enquête. Par exemple, dans 3 des 13 pays examinés dans le présent *Juristat*, les interviews ont été menées en face à face plutôt que par téléphone.
² Il s'agit d'une simple moyenne pour les 17 pays, chaque pays se voyant accorder la même importance et n'étant pas pondéré selon la taille de sa population. Toutes les autres moyennes pour n'importe quel groupe de pays ont été calculées de la même façon.

Encadré 1: Types d'infraction

L'EIVC permet de saisir des données sur 11 infractions différentes. Un certain nombre de critères ont servi à choisir ces infractions, notamment : les victimes de l'infraction sont des personnes; l'infraction peut être décrite en des termes que les répondants comprennent; la définition de l'infraction est semblable dans tous les pays. Au Canada, ces 11 types d'infraction représentent une proportion assez importante des affaires signalées à la police (environ 55 % de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* en 2000).

Type d'infraction utilisés dans le Juristat	Infractions utilisées dans l'EIVC	Description
Infractions avec violence	1. Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant fait usage ou menace de faire usage de force contre la victime.
	2. Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés ou le fait pour une personne de se faire empoigner contre son gré (question non posée aux hommes, sauf au Canada et en Australie)
	3. Voies de fait	Voies de fait ou menace de voies de fait.
Cambriolage de résidence	4. Cambriolage ³	Introduction illégale dans la résidence du répondant.
	5. Tentative de cambriolage	Tentative d'introduction illégale dans la résidence du répondant.
Vol de véhicule à moteur	6. Vol de voiture	Vol d'une voiture, d'un camion ou d'une fourgonnette appartenant à un membre du ménage.
	7. Vol de motocyclette	Vol d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un scooter appartenant à un membre du ménage.
Autre vol	8. Vol de biens personnels	Vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'affronte pas sa victime.)
	9. Vol d'objets dans une voiture	Vol d'une radio, d'une pièce de voiture (p. ex. rétroviseur ou roue), ou de quelque chose laissé dans une voiture qui appartient à un membre du ménage.
	10. Vol de bicyclette	Vol d'une bicyclette appartenant à un membre du ménage.
Vandalisme sur une voiture	11. Acte de vandalisme sur une voiture	Endommagement intentionnel d'une voiture, d'un camion ou d'une fourgonnette appartenant à un membre du ménage.

³ Au Canada, on parle plus souvent d'introduction par effraction lorsqu'il s'agit de cambriolage.

(figure 1)⁴. Pour les 13 pays visés par le présent *Juristat*, la moyenne était de 22 %. Le taux de victimisation sur un an variait de 15 % en Irlande du Nord à 30 % en Australie. Le taux du Canada (24 %) se situait dans le tiers supérieur du groupe de pays.

Les résultats de l'EIVC indiquent que la moitié de la population, en moyenne, a été victimisée dans les 17 pays industrialisés au cours des cinq années précédentes. Les chiffres variaient de 36 % au Portugal à 66 % en Australie. Le taux du Canada s'est établi à 54 %. Le classement des pays selon les taux quinquennaux était très semblable au classement selon les taux annuels.

Tendances des taux de victimisation

Le tableau 1 présente les tendances de la victimisation globale pour les 13 pays visés par le présent *Juristat*. Si l'on examine les résultats de 1996 et 2000, on constate que les taux de victimisation sont être assez stables. Six des 10 pays qui ont participé aux deux cycles n'ont pas connu de changement significatif⁵ de leur taux de victimisation. Le Canada fait partie de ce groupe. Les quatre autres pays (Angleterre et pays de Galles, Écosse, France et Pays-Bas) ont affiché une baisse de leur taux.

À plus long terme, c'est-à-dire à compter de 1989 lorsque l'enquête a été menée pour la première fois, on ne relève pas de tendance uniforme des taux de victimisation, et bon nombre des changements qui sont intervenus ne sont pas statistiquement significatifs. Il semblerait, toutefois, que le Canada, les États-Unis et la Pologne affichent une tendance à la baisse, alors que pour la Belgique et la Suède, la tendance est à la hausse. Les taux de l'Australie et de l'Irlande du Nord ne semblent pas avoir changé. Quant aux autres pays, il est difficile de tirer des conclusions concernant l'orientation de la tendance — les taux de victimisation ont progressé pendant un cycle, puis ils ont reculé le cycle suivant.

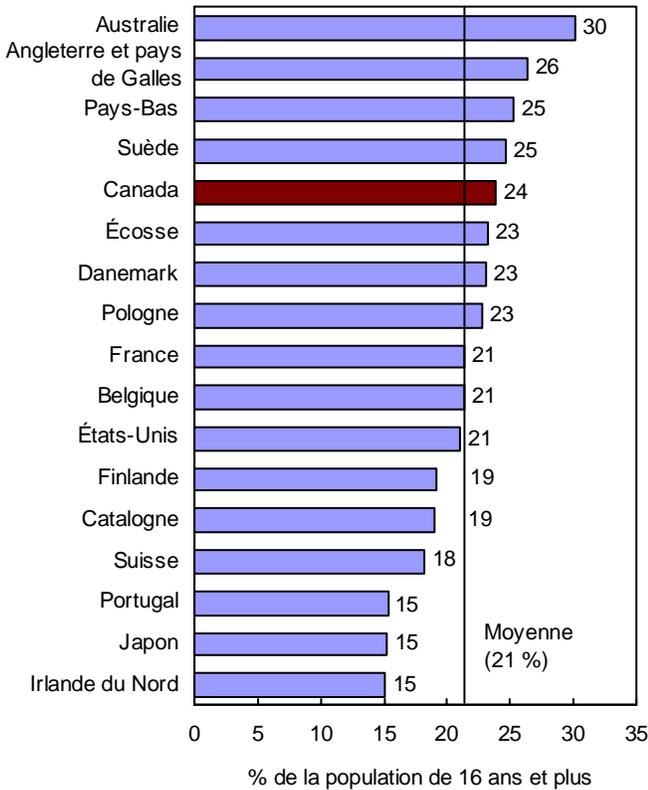
Les résultats de l'EIVC indiquent qu'entre 1992 et 2000, le taux canadien de victimisation a fléchi. Par contraste, sur une période quelque peu différente (1993 à 1999), les chiffres de l'enquête nationale sur la victimisation du Canada, c'est-à-dire de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, révèlent que le taux de victimisation est demeuré à peu près inchangé.

⁴ Pour faciliter la présentation, on parle des taux annuels de victimisation pour l'EIVC de 2000 comme s'ils se rapportaient à l'an 2000. En réalité, les incidents de victimisation se sont produits en 1999.

⁵ Dans le présent *Juristat*, l'utilisation du terme « significatif » indique qu'il existe une signification statistique (p ≤ .1).

Figure 1

L'Australie affiche le taux de victimisation le plus élevé, 2000¹



¹ Fondé sur les répondants qui ont été victimes d'au moins un des 11 types d'infractions l'année précédente.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Cette différence pourrait tenir à plusieurs facteurs. D'abord, les périodes sont différentes et le changement s'applique uniquement à deux points dans le temps. À plus long terme, les tendances pourraient être plus semblables. Ensuite, l'ESG couvre une gamme plus vaste d'infractions. En particulier, l'ESG vise à mesurer toutes les formes de vandalisme, non seulement les actes de vandalisme sur une voiture. Elle sert aussi à mesurer le vol de tous les types de biens du ménage, une infraction qui n'est pas entièrement couverte dans l'EIVC. En outre, les méthodes des enquêtes sont très différentes. Par exemple, dans l'ESG, on pose des questions sur les incidents qui se sont produits au cours des 12 derniers mois, alors que dans l'EIVC, on pose des questions sur les actes de victimisation commis pendant l'année précédente et pendant les cinq années précédentes. (Voir Besserer et Trainor [2000] pour plus d'information sur l'ESG de 1999). Les données fournies par la police, qui sont diffusées annuellement, révèlent une tendance qui est davantage compatible avec les résultats de l'EIVC. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) indique que le taux de criminalité canadien est en baisse depuis le début des années 1990. En 2000, le taux a reculé de 1 %, soit la neuvième baisse annuelle consécutive.

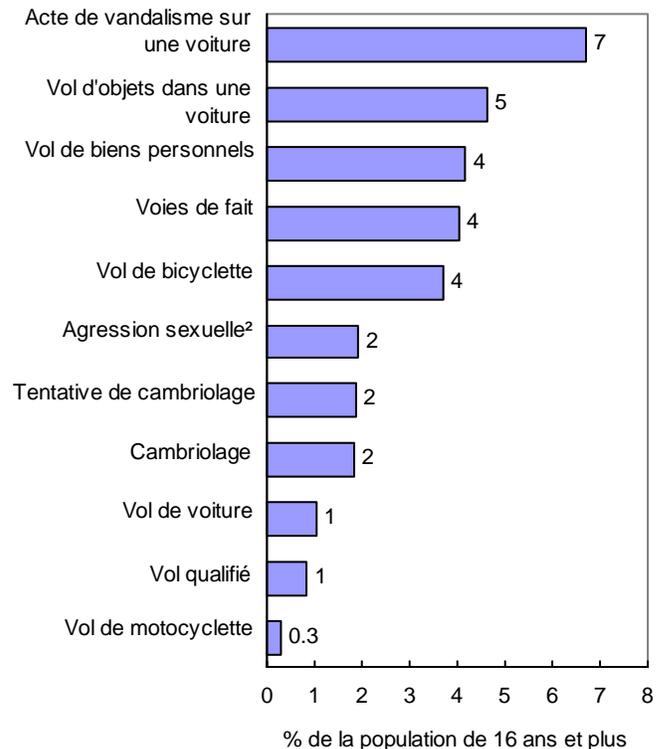
Taux selon le type d'infraction

Le vandalisme sur une voiture était l'infraction la plus courante en 2000. En moyenne, 7 % de la population dans les 13 pays a été victime de ce type d'infraction cette année-là (figure 2). Le deuxième crime en importance était le vol d'objets dans une voiture, dont la proportion était de 5 %. En 1996, les résultats étaient semblables : l'infraction la plus courante était le vandalisme sur une voiture (taux moyen de 7 % de la population victimisée), suivi du vol d'objets dans une voiture (6 %) ⁶.

Le tableau 2 présente les taux par pays pour les cinq types d'infractions. Les résultats sont assez compatibles avec les taux globaux de victimisation. L'Australie, qui affichait le taux global le plus élevé, a enregistré des taux relativement élevés d'infractions avec violence, de cambriolage de résidence et de vandalisme sur une voiture. L'Angleterre et le pays de Galles, dont le taux global de victimisation se classait au deuxième rang, ont aussi déclaré des taux élevés pour ces trois types d'infractions. La Suède avait l'un des taux les plus élevés « d'autres vols », principalement en raison de son taux élevé de vols de bicyclette.

Figure 2

Les actes de vandalisme sur une voiture sont l'infraction la plus courante, 2000¹



¹ Fondé sur le taux annuel moyen de victimisation pour 13 pays.
² Fondé sur le pourcentage de femmes, puisque des données sur les hommes ont été recueillies seulement en Australie et au Canada.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

⁶ Les chiffres pour 1996 portent sur les résultats de 10 pays. Ils ne comprennent pas l'Australie, la Belgique ou le Japon, qui n'ont pas participé.

Gravité des infractions

En 2000, les victimes d'un vol de voiture étaient les plus susceptibles de considérer l'infraction comme grave. Dans l'ensemble des 13 pays, 84 % des victimes d'un vol de voiture estimaient que l'incident le plus récent dont elles avaient été victimes au cours des cinq années précédentes était très grave ou assez grave (figure 3). Le vol de voiture arrivait aussi en tête en 1996, le taux s'établissant à 85 %. En fait, aussi bien en 2000 qu'en 1996, les mêmes quatre types d'infraction étaient perçus comme les plus graves : vol de voiture, cambriolage, vol qualifié et vol de motocyclette. Ce sont tous des vols de biens, quoique le vol qualifié soit aussi une infraction avec violence.

Les deux autres infractions avec violence, soit l'agression sexuelle et les voies de fait, n'étaient pas considérées comme aussi graves que les crimes susmentionnés. Il semblerait que cela soit dû à la nature de ces crimes. L'agression sexuelle et les voies de fait englobent toutes deux un vaste éventail d'actes différents. Dans le cas de l'agression sexuelle, ces actes varient des attouchements sexuels non désirés à des activités sexuelles forcées, en passant par le fait de se faire empoigner, embrasser ou caresser contre son gré. Dans le cas des voies de fait, il peut s'agir de n'importe quel acte allant d'une menace de blessure physique à une attaque causant des blessures. Il ressort des résultats de l'EIVC que, dans la majorité des agressions sexuelles et des voies de fait, ce sont les formes les moins graves du crime qui avaient été commises. Les victimes ne considérant pas celles-ci comme graves, la proportion liée à la gravité s'en est trouvée réduite. Par exemple, pour les menaces de voies de fait, 65 % ont été jugées graves, alors que dans le cas des voies de fait avec violence, cette proportion était de 78 %. Toutefois, comme plus de la moitié de ces crimes étaient uniquement des menaces, la proportion globale liée à la gravité était de 70 %.

En 2000, les infractions considérées comme les moins graves par les victimes étaient les actes de vandalisme sur une voiture et le vol d'objets dans une voiture. Ces résultats étaient inchangés par rapport à 1996.

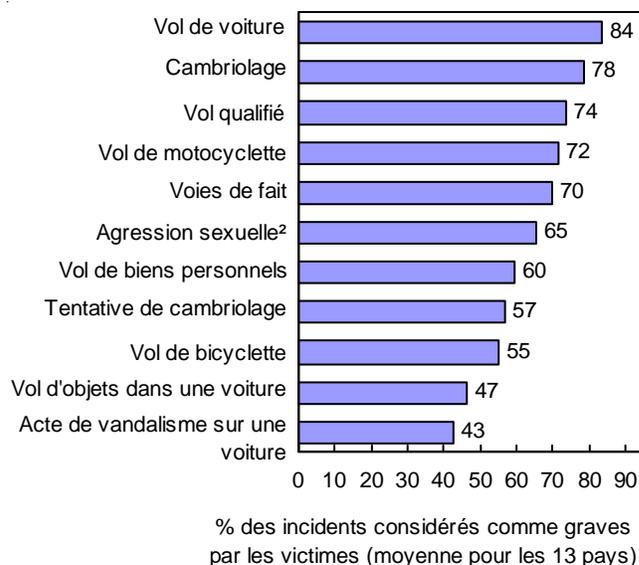
Déclaration des incidents de victimisation à la police

Les incidents de victimisation ne sont pas tous signalés à la police. Selon l'EIVC de 2000, juste un peu plus de la moitié (55 %) des incidents, en moyenne, ont été signalés (figure 4)⁷. Les pays qui affichaient les taux les plus élevés de déclaration comprenaient l'Écosse, les Pays-Bas et l'Angleterre et le pays de Galles, alors que le Japon, la Pologne et le Canada ont déclaré les taux les plus faibles.

Au Canada, le taux de déclaration à la police a fléchi en 2000, chutant à une moyenne de 49 % des incidents, par rapport à 55 % en 1996. Un résultat semblable s'est dégagé de l'ESG de 1999, qui a révélé que le taux de déclaration pour huit types de crimes est passé de 42 % en 1993 à 37 % en 1999⁸. La France a aussi connu une baisse en 2000. L'inverse était vrai pour l'Écosse, la Finlande et les Pays-Bas. Le taux de déclaration des autres pays n'avait pas beaucoup changé. Dans l'ensemble des 13 pays, on a observé très peu de changement du taux de déclaration moyen ou du classement relatif des pays.

Figure 3

Les victimes d'un vol de voiture sont les plus susceptibles de considérer l'infraction comme grave, 2000¹



¹ Fondé sur le pourcentage de victimes qui croyaient que l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes était très grave ou assez grave.

² Les chiffres pour l'agression sexuelle comprennent uniquement les victimes de sexe féminin.

Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Les enquêtes sur la victimisation comme l'EIVC révèlent que certains types de crimes sont plus susceptibles que d'autres d'être signalés à la police. Dans l'ensemble de 13 pays, plus de 9 vols de voiture sur 10 ont été déclarés à la police en 2000, comparativement à moins de 2 agressions sexuelles sur 10 (figure 5). En sus du vol de voiture, le vol de motocyclette et le cambriolage accusaient aussi des taux élevés de déclaration. Ces résultats sont très semblables à ceux qui se sont dégagés de l'EIVC de 1996. On note également un certain parallèle avec les résultats de l'ESG de 1999, qui indiquent qu'au Canada, le vol de véhicule à moteur et l'introduction par effraction affichaient tous les deux des taux de déclaration relativement élevés par comparaison aux voies de fait et à l'agression sexuelle.

Raisons invoquées pour signaler ou ne pas signaler

Dans le cas de cinq types d'infraction — vol d'objets dans une voiture, cambriolage, vol qualifié, agression sexuelle et voies de fait —, on a demandé aux répondants de l'EIVC pourquoi ils avaient ou n'avaient pas signalé l'incident⁹. Les raisons

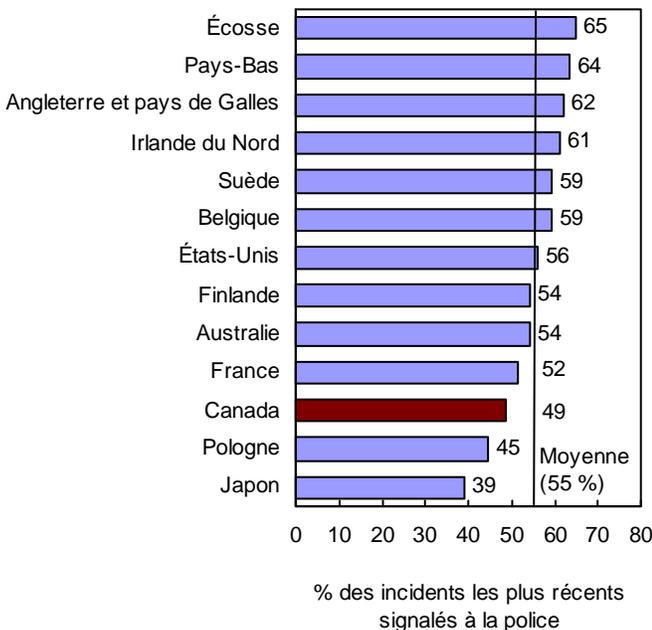
⁷ On a demandé aux victimes si elles avaient signalé le dernier incident à la police, c'est-à-dire l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes.

⁸ Les huit crimes mesurés au moyen de l'ESG sont les suivants : vol qualifié, agression sexuelle, voies de fait, vol de biens personnels, introduction par effraction, vol de véhicule ou de pièces de véhicule, vol de biens du ménage et vandalisme.

⁹ On a retenu cinq infractions seulement pour limiter la longueur de l'enquête. On a choisi ces cinq infractions en particulier afin de garantir un nombre suffisant d'incidents pour permettre l'analyse.

Figure 4

Jusqu'aux deux tiers des incidents de victimisation sont signalés à la police, 2000¹



¹ Fondé sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Les chiffres représentent une moyenne pour les 11 types d'infractions.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

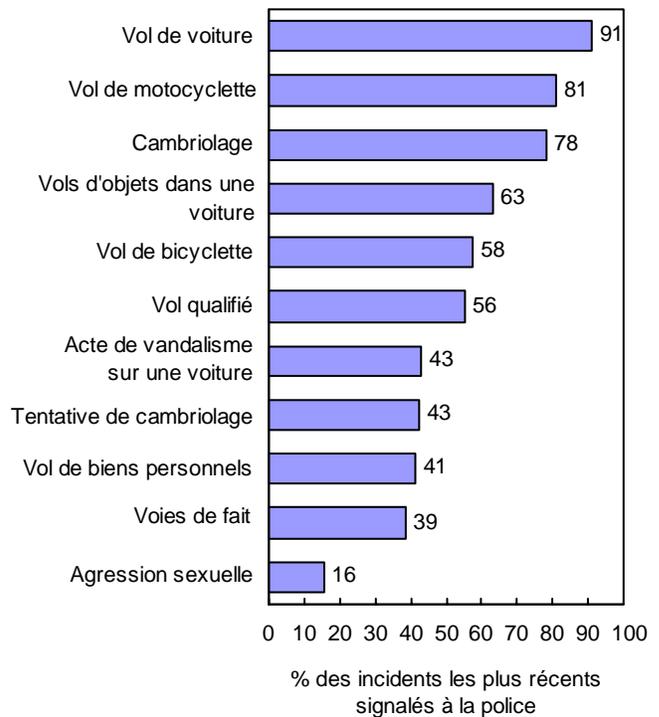
variaient selon le type de crime. Pour les trois types de vol de biens (vol d'objets dans une voiture, cambriolage et vol qualifié), cinq raisons étaient assez importantes : pour récupérer mes biens, pour des raisons d'assurance, parce que les crimes devraient être signalés, pour que l'auteur du crime soit attrapé et pour mettre fin à ce type de crime (tableau 3). La seule exception était le vol qualifié, où « pour des raisons d'assurance » n'était pas souvent mentionné. Les raisons mentionnées pour signaler des agressions sexuelles et des voies de fait étaient également semblables, les plus courantes étant « pour que l'auteur du crime soit attrapé » et « pour mettre fin à ce type de crime ». Une autre raison souvent invoquée dans le cas de ces deux infractions, c'est-à-dire dans le quart des incidents, était « pour obtenir de l'aide ».

Peu importe le type de crime, l'EIVC de 2000 révèle que les victimes ont des raisons semblables de ne pas signaler des crimes à la police. La raison la plus courante pour les cinq infractions était que cela n'était « pas sérieux » (tableau 4). Ici encore, les résultats de l'ESG de 1999 étaient très semblables. Les raisons les plus couramment mentionnées pour ne pas déclarer les infractions étaient que « l'incident n'était pas assez important » et « la police ne pouvait rien faire ».

¹⁰ Sauf au Canada et en Australie, on n'a pas demandé aux hommes s'ils avaient été victimes d'une agression sexuelle. Par conséquent, les hommes ont été exclus de l'analyse des agressions sexuelles.

Figure 5

Le vol d'une voiture est le type d'infraction le plus souvent signalé, 2000¹



¹ Fondé sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Les chiffres représentent une moyenne pour 13 pays.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Profil des incidents de victimisation avec violence

Facteurs de risque

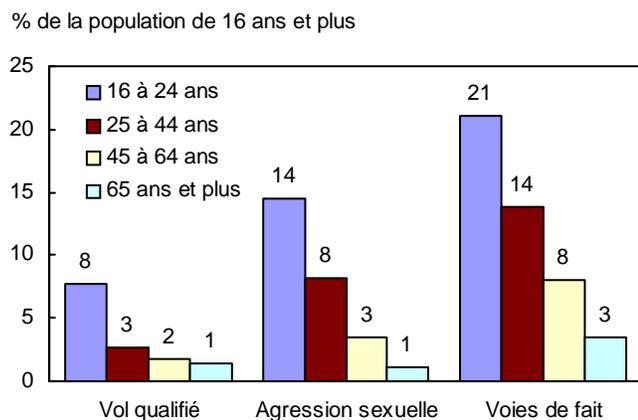
L'EIVC permet de mesurer la fréquence de trois crimes avec violence : le vol qualifié, l'agression sexuelle et les voies de fait¹⁰. Pour étudier les risques de victimisation liée aux infractions avec violence en se servant des données de l'EIVC, il faut effectuer l'examen sur les cinq années précédentes. Autrement, la petite taille des échantillons limite la portée de l'analyse. Dans l'ensemble des 13 pays, en 2000, 6 % des femmes avaient été victimes d'une agression sexuelle au cours des cinq années précédentes. Dans le cas des deux autres infractions avec violence, les hommes étaient davantage à risque d'être victimisés. Le taux quinquennal de victimisation liée au vol qualifié était de 4 % chez les hommes et de 2 % chez les femmes, alors que dans le cas des voies de fait, il était de 12 % et 10 % respectivement. En outre, de nombreux pays accusaient des différences significatives entre les taux des hommes et ceux des femmes, les hommes affichant des taux plus élevés de vol qualifié et des voies de fait. Au Canada, par exemple, le taux quinquennal de vol qualifié était de 4 % chez les hommes et de 2 % chez les femmes, comme la moyenne globale pour les 13 pays. Ces résultats sont compatibles avec les recherches

antérieures. L'ESG de 1999 a révélé que les hommes étaient plus à risque que les femmes d'être victimes de vol qualifié et de voies de fait. De plus, dans l'ESG, où l'on a demandé aux hommes s'ils avaient été victimes d'une agression sexuelle, on a démontré que le risque d'agression sexuelle était plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Les résultats de l'EIVC de 2000 indiquent que pour chacune des trois infractions avec violence, le risque d'être victime de ce genre d'infraction diminue à mesure qu'augmente l'âge. Par exemple, dans l'ensemble des 13 pays, le taux quinquennal de victimisation liée aux voies de fait s'établissait à 21 % chez les personnes de 16 à 24 ans, à 14 % chez les 25 à 44 ans, à 8 % chez les 45 à 64 ans et à 3 % chez les 65 ans et plus (figure 6). Dans la plupart des pays, la même tendance était évidente : le risque d'être victime d'une infraction avec violence diminuait à mesure que l'âge augmentait. Ici encore, ces résultats sont semblables à ceux qui se sont dégagés antérieurement aussi bien des enquêtes auprès des victimes que des enquêtes auprès de la police. En particulier, l'ESG de 1999 a révélé que les personnes de 15 à 24 ans étaient 21 fois plus susceptibles d'être victimes d'un crime avec violence que les personnes de 65 ans et plus.

Figure 6

Le risque d'être victime d'un crime avec violence diminue à mesure qu'augmente l'âge, 2000¹



¹ Fondé sur le taux moyen de victimisation dans 13 pays au cours des cinq années précédentes. Les chiffres sur l'agression sexuelle comprennent uniquement les femmes.

Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Caractéristiques des incidents¹¹

Les résultats de l'EIVC révèlent qu'un grand nombre de victimes d'infractions avec violence ne connaissent pas l'auteur, mais cela varie beaucoup selon le pays. En 2000, les victimes ne connaissaient pas l'auteur dans 69 % des vols qualifiés, 48 % des voies de fait et 45 % des agressions sexuelles (si l'on se fonde sur la moyenne pour les 13 pays) (tableau 5). Au Canada et aux États-Unis, l'auteur du crime n'était pas aussi susceptible d'être un étranger que dans un grand nombre des autres pays. Par exemple, dans le cas de l'agression sexuelle, l'auteur était

le moins susceptible d'être un étranger aux États-Unis (28 % des incidents) et au Canada (29 %) et le plus susceptible d'être un étranger au Japon (73 %) et en Pologne (58 %). Les résultats de l'EIVC pour le Canada sont compatibles avec ceux qui se dégagent normalement des enquêtes menées aussi bien auprès de la police qu'auprès des victimes. Par exemple, les données de l'ESG de 1999 montrent que dans le cas des incidents impliquant un seul contrevenant, celui-ci était un étranger dans 51 % des vols qualifiés, 26 % des voies de fait et 25 % des agressions sexuelles.

Des armes ne sont pas souvent utilisées dans les incidents avec violence. Selon l'EIVC de 2000, dans l'ensemble des 13 pays, l'accusé n'avait pas d'arme dans 90 % des agressions sexuelles, 75 % des voies de fait et 52 % des vols qualifiés. Lorsqu'on a demandé, dans l'ESG de 1999, aux victimes des trois mêmes types de crime avec violence si l'auteur du crime était armé, les résultats étaient semblables, l'accusé n'ayant pas eu d'arme dans 87 % des agressions sexuelles, 69 % des voies de fait et 53 % des vols qualifiés.

Dans l'EIVC de 2000, on a demandé aux victimes de voies de fait si elles avaient été blessées par suite de l'incident. Dans l'ensemble des 13 pays, juste un peu plus du quart des victimes avaient subi des blessures. Au Canada, les données de l'ESG indiquent qu'en 1999, 18 % des incidents avec violence ont abouti à des lésions corporelles pour la victime. Pour les voies de fait comme pour le vol qualifié, la proportion était de 22 %.

Une minorité des victimes d'un crime avec violence (ou de leurs familles) communique avec un service d'aide aux victimes spécialisé. Les résultats de l'EIVC de 2000 ont révélé que dans l'ensemble des 13 pays, environ 1 personne sur 10 qui avait été victime d'un vol qualifié ou de voies de fait avait communiqué avec un service d'aide aux victimes. La proportion était plus élevée dans le cas de l'agression sexuelle, 1 victime sur 4 s'étant adressée à un tel service. Ces chiffres sont fondés sur le nombre de victimes qui ont signalé l'incident à la police. Les victimes qui n'avaient pas rapporté l'incident n'ont pas été interrogées sur les services d'aide aux victimes. Bon nombre des victimes qui n'avaient pas eu recours à un service d'aide spécialisé croyaient qu'un de ces organismes aurait été utile. Pour les 13 pays, 51 % des victimes d'agression sexuelle, 36 % des victimes de voies de fait et 32 % des victimes de vol qualifié, en moyenne, qui n'avaient pas utilisé un service de ce genre croyaient que cela aurait été utile¹². Dans l'ESG de 1999, on a demandé à toutes les victimes d'un crime de violence si elles avaient fait appel à des services d'aide aux victimes, comme une ligne détresse-secours¹³. Les résultats indiquent que l'utilisation de ces services a été limitée, un des services ayant été appelé ou utilisé dans 8 % des incidents avec violence.

¹¹ On a demandé aux victimes de fournir des détails sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes.

¹² Ces pourcentages sont fondés sur les victimes qui ont signalé l'incident à la police mais qui n'ont pas communiqué avec un service d'aide aux victimes.

¹³ Les types de services étaient les suivants : centre de détresse ou ligne détresse-secours, autre conseiller, centre communautaire ou familial, centre pour femmes, centre ou groupe d'entraide pour hommes, centre pour personnes âgées.

Crainte de la criminalité

Dans l'EIVC de 2000, on a posé aux répondants trois questions sur la crainte de la criminalité : crainte de marcher seul(e) une fois la nuit tombée, crainte d'être seul(e) à la maison en soirée ou la nuit, et crainte d'être victime d'une introduction par effraction. Les résultats qui se dégagent de ces trois questions indiquent que la plupart des gens se sentent en sécurité.

En 2000, la majorité des habitants dans chacun des 13 pays se sentaient très ou assez en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée (figure 7). La moyenne pour le groupe de pays était de 77 % de la population. La Suède affichait la plus forte proportion d'habitants qui se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls (85 %), suivie de près du Canada (83 %) et des États-Unis (83 %). Les habitants de l'Australie et de la Pologne étaient les moins susceptibles de se sentir en sécurité. L'ESG de 1999 a aussi révélé qu'une proportion élevée (88 %) de Canadiens se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée.

La question concernant la crainte de marcher seul(e) une fois la nuit tombée figure dans l'EIVC depuis 1992. Depuis cette année-là, il semble qu'il y ait eu une amélioration des sentiments de sécurité. Parmi les 13 pays, le Canada, l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse et les États-Unis ont connu une augmentation de la proportion des habitants qui se sentent en sécurité à l'extérieur une fois la nuit tombée. Par exemple, 78 % des Canadiens se sentaient en sécurité en 1992, comparativement à 83 % en 2000. Par contraste, l'Australie, qui affichait le taux de victimisation le plus élevé en 2000, est le seul pays qui a accusé une baisse, son taux passant de 69 % en 1992 à 64 % en 2000. Les autres pays ont connu peu de changement. Entre 1993 et 1999, l'ESC a aussi révélé une hausse de la proportion de Canadiens qui se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée.

Pour la première fois en 2000, on a demandé aux répondants de l'EIVC dans quelle mesure ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils étaient seuls à la maison en soirée ou la nuit. Les résultats indiquent que la grande majorité des gens se sentent en sécurité. Dans tous les pays sauf un, plus de 9 personnes sur 10 se sentaient assez ou très en sécurité lorsqu'elles étaient seules à la maison. Le chiffre le plus faible, celui de la Pologne, était de 83 %. La proportion la plus élevée, soit 96 %, a été observée dans cinq pays, dont le Canada.

Dans l'ensemble des 13 pays, plus de la moitié des habitants croyaient qu'ils risquaient peu de devenir victimes d'une introduction par effraction. En 2000, la proportion variait de 43 % en France à 84 % en Finlande (figure 8). Le Canada se situait au-dessus de la moyenne (66 %). Dans un certain nombre de pays, on a observé une amélioration des sentiments de sécurité en 2000. En particulier, la proportion de la population qui croyait qu'une introduction par effraction était peu probable s'est accrue dans sept pays par rapport à 1996 (tableau 6). La seule baisse a été enregistrée au Japon, alors qu'au Canada il ne s'est pas produit de changement significatif. L'amélioration notée en 2000 était l'inverse de ce qui s'était produit entre 1989 et 1992 lorsque six pays avaient connu une diminution

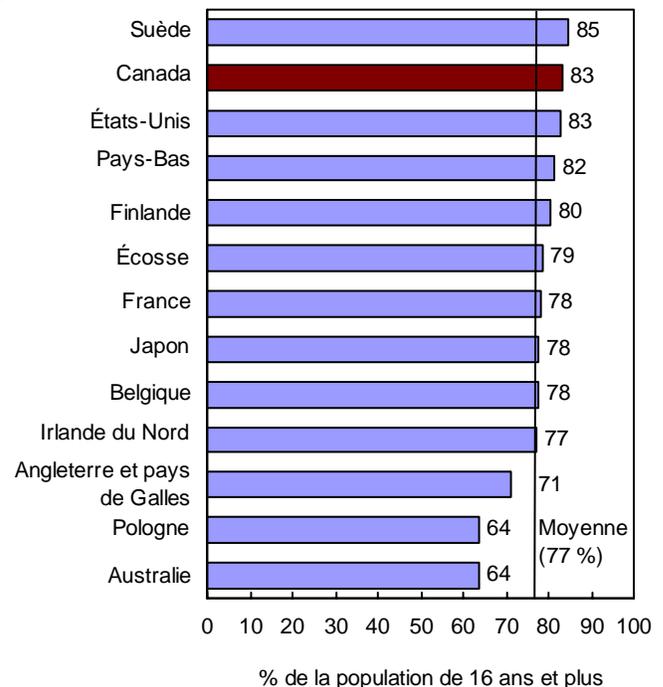
significative des sentiments de sécurité associés à l'introduction par effraction.

Dans l'ensemble, les sentiments de sécurité exprimés dans les 13 pays présentaient une certaine uniformité. En 2000, pour les trois questions ayant trait à la crainte de la criminalité, les six mêmes pays (le Canada, l'Écosse, les États-Unis, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède) affichaient les pourcentages les plus élevés d'habitants qui se sentaient en sécurité.

Des recherches antérieures ont indiqué que les expériences personnelles de la criminalité sont liées à la crainte (Skogan et Maxfield, 1981). À quelques exceptions près, cet énoncé valait à l'intérieur d'un même pays. Au Canada, par exemple, les personnes qui avaient été victimisées l'année précédente étaient moins susceptibles que celles qui ne l'avaient pas été de se sentir en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée. Le lien entre la victimisation et la crainte n'existait pas à l'échelle du pays : les pays affichant des taux de victimisation relativement élevés n'avaient pas nécessairement des taux de crainte relativement élevés. Aucun lien significatif entre les taux de victimisation et les niveaux de crainte dans les 13 pays ne s'est dégagé d'une analyse de corrélation des résultats de l'EIVC de 2000.

Figure 7

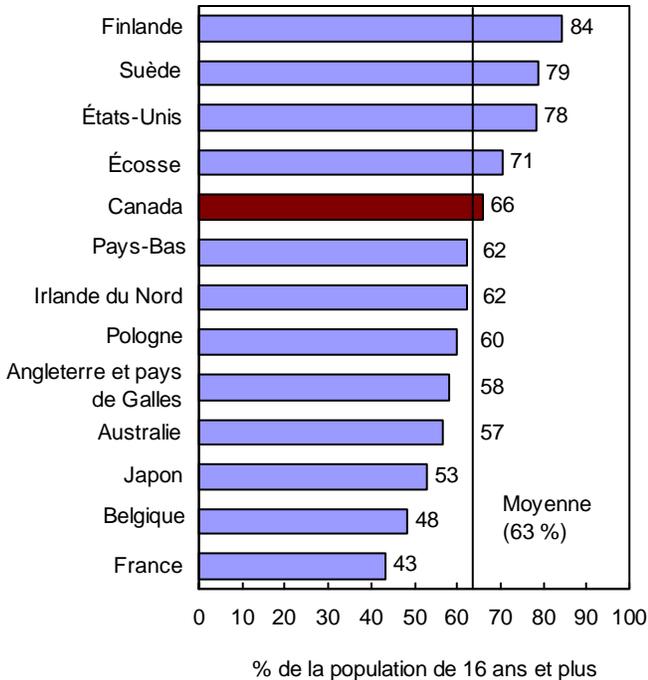
La majorité des personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent seules une fois la nuit tombée, 2000¹



¹ Fondé sur la proportion de personnes qui se sentent très en sécurité ou assez en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier une fois la nuit tombée. Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Figure 8

La majorité des personnes croient que le risque d'une introduction par effraction est faible, 2000¹



¹ Fondé sur la proportion de personnes qui croient qu'elles risquent peu d'être victimes d'une introduction par effraction.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Mesures de sécurité à la maison

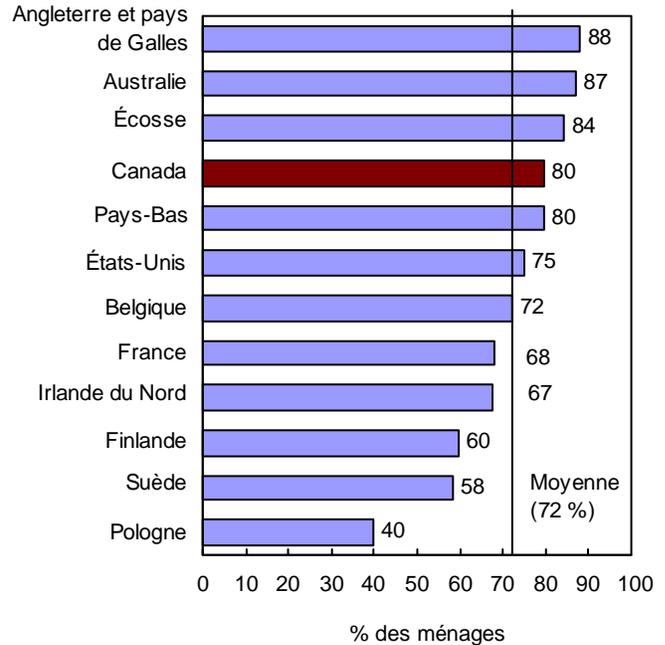
Dans l'EIVC, on a demandé aux répondants s'ils appliquaient des mesures de sécurité à leur domicile : appareil anti-ivol, serrures de porte spéciales, barreaux spéciaux aux fenêtres ou aux portes, chien de garde, haute clôture, programme de surveillance de quartier ou concierge ou gardien de sécurité. En 2000, la majorité des ménages dans 11 des 12 pays utilisaient au moins une de ces mesures (figure 9)¹⁴. La seule exception était la Pologne, où la proportion s'établissait à 40 %. Il se peut que ce résultat tienne en partie au niveau de vie moins élevé dans ce pays¹⁵. Dans les 12 pays, 72 % des ménages, en moyenne, avaient recours à au moins une des mesures. En 1996, le chiffre pour l'ensemble des neuf pays était de 71 %¹⁶.

Une serrure de porte spéciale était le dispositif le plus souvent utilisé en 2000; ces dispositifs étaient employés par 50 % des ménages, en moyenne, dans les 12 pays. Venait ensuite un chien de garde pouvant repérer un cambrioleur (25 %). Un appareil anti-ivol était utilisé par 17 % des ménages, en moyenne. Le recours à un appareil anti-ivol semble être lié à une expérience de victimisation antérieure. Dans 8 des 12 pays, les ménages qui avaient été cambriolés au cours des cinq années précédentes étaient plus susceptibles que ceux qui ne l'avaient pas été d'avoir un appareil anti-ivol. Par exemple, 26 %

des ménages canadiens qui avaient été victimes d'un cambriolage avaient un tel appareil, comparativement à 21 % des ménages non victimes.

Figure 9

La majorité des ménages utilisent au moins une mesure de sécurité, 2000¹



¹ Fondé sur la proportion de ménages qui utilisent au moins une des mesures de sécurité suivantes : appareil anti-ivol, serrures de porte spéciales, barreaux spéciaux aux fenêtres ou aux portes, chien de garde, haute clôture, concierge ou gardien de sécurité, ou programme de surveillance de quartier. Les chiffres pour le Japon ne sont pas disponibles.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Attitudes à l'égard du système de justice

Dans l'EIVC, on a demandé aux répondants leurs opinions concernant deux aspects du système de justice : le rendement de la police et la détermination de la peine.

Rendement de la police

Aux États-Unis et au Canada, en particulier, une forte proportion de la population s'est dite satisfaite du rendement de la police. En 2000, 89 % des Américains et 87 % des Canadiens estimaient que la police faisait un bon ou un assez bon travail

¹⁴ Les chiffres ne sont pas disponibles pour le Japon.
¹⁵ En 1999, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la Pologne était de 3 500 \$US (Nations Unies, 2000). Par contraste, le PIB dans les 12 autres pays variait de 20 000 \$US à 33 000 \$US. Il convient de mentionner que les chiffres pour l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord ont été combinés en un seul chiffre pour le Royaume-Uni.
¹⁶ Les chiffres pour 1996 ne comprennent pas l'Australie, la Belgique et le Japon, qui n'ont pas participé, ni la Finlande, pour laquelle des données sur les mesures de sécurité à la maison n'étaient pas disponibles.

lorsqu'il s'agissait de contrôler la criminalité dans leur quartier (figure 10). La Pologne était le seul pays où moins de la moitié de la population était satisfaite du rendement de la police.

La satisfaction à l'endroit de la police semble avoir augmenté depuis 1996. En 2000, dans tous les pays sauf la Suède, la proportion d'habitants qui étaient d'avis que la police faisait un bon travail avait sensiblement augmenté (tableau 7). Ces résultats pourraient être attribuables en partie à un changement apporté au questionnaire de l'enquête. En 2000, pour la première fois, les répondants devaient choisir quatre catégories pour évaluer le rendement de la police : très bon, assez bon, assez médiocre et très médiocre. Auparavant, les répondants indiquaient par un oui ou un non si la police faisait un bon travail. Il se peut que les personnes qui auraient dit « non » par le passé aient été plus susceptibles de répondre « assez bon » en 2000. Les résultats de l'ESG de 1999 indiquent également que les Canadiens sont assez satisfaits du rendement de la police et que ce niveau de satisfaction a légèrement augmenté entre 1993 et 1999.

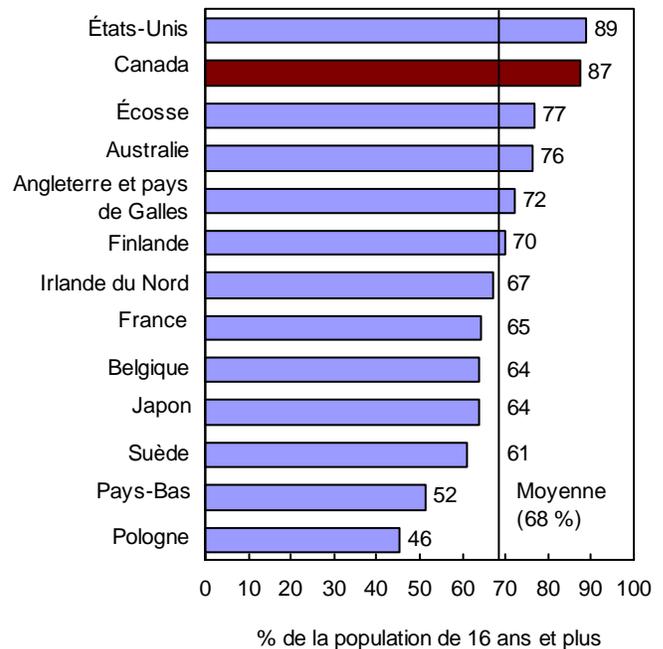
Une deuxième question concernant le rendement de la police a été posée pour la première fois dans l'EIVC de 2000. On a demandé aux répondants si oui ou non ils étaient d'accord que la police faisait tout ce qu'elle pouvait pour aider la population et rendre service. Les réponses à cette question traduisent également un niveau élevé de satisfaction face à la police. Dans l'ensemble des 13 pays, 72 % de la population était d'accord que la police était serviable. Ces chiffres variaient de 43 % aux Pays-Bas à 88 % au Canada et aux États-Unis. Le classement relatif des pays correspondait de très près à leur classement pour les autres questions sur le rendement de la police.

Fait peu étonnant, la satisfaction face au rendement de la police est liée à une expérience de la victimisation. Ceux qui avaient été victimisés l'année précédente n'étaient pas aussi satisfaits de la police. Au Canada, en 2000, 84 % des personnes qui avaient été victimisées l'année précédente étaient d'avis que la police faisait un bon ou un très bon travail lorsqu'il s'agissait de contrôler la criminalité dans leur quartier, comparativement à 89 % des non-victimes. Des différences significatives de ce genre ont été relevées dans 11 des 13 pays — l'Australie et l'Irlande du Nord constituaient les exceptions. Une expérience de la victimisation sur une période plus longue influait aussi sur les opinions du rendement de la police. Ceux qui avaient été victimisés pendant les cinq années précédentes étaient moins satisfaits de la police que ceux qui ne l'avaient pas été. Les chiffres de l'EIVC de 2000 pour le Canada étaient de 85 % et 90 % respectivement.

Même si les victimes sont moins satisfaites que les non-victimes du rendement de la police, celles qui signalent l'incident à la police sont souvent satisfaites de la façon dont elles sont traitées. Dans l'ensemble des 13 pays et pour quatre types de crimes, 63 % des victimes ont déclaré qu'elles étaient satisfaites de la façon dont la police s'était occupée de l'affaire (figure 11)¹⁷. Les chiffres variaient de 40 % en Pologne à 76 % en Finlande. Le Canada se situait au-dessus de la moyenne (69 %). Ceux qui n'étaient pas satisfaits avaient tendance à invoquer les deux raisons principales suivantes : 47 % estimaient que la police ne faisait pas assez et 33 % croyaient que la police n'était pas intéressée. (Ces chiffres sont fondés sur la moyenne pour les 4 types de crimes et les 13 pays.)

Figure 10

Les Canadiens et les Américains sont les plus susceptibles de croire que la police fait un bon travail, 2000¹



¹ Fondé sur la proportion d'habitants qui croient que la police dans leur quartier fait un bon travail ou un assez bon travail lorsqu'il s'agit de contrôler la criminalité.
Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Détermination de la peine

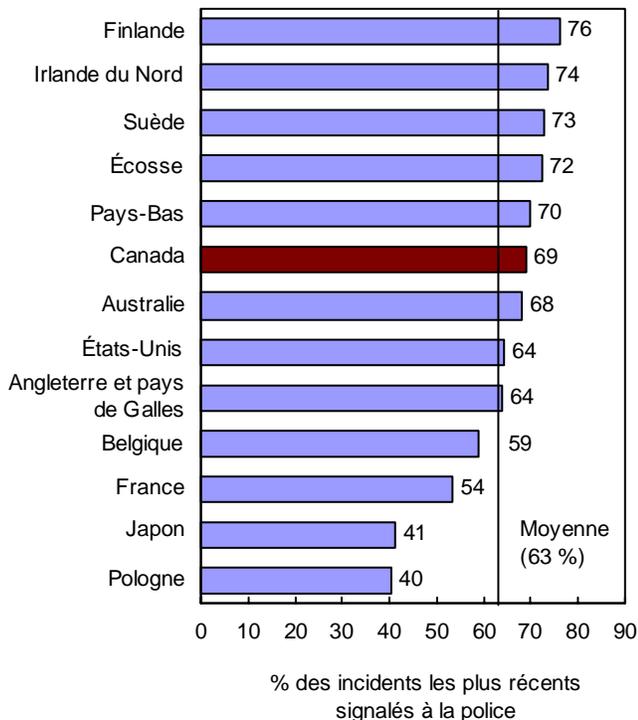
On a demandé aux répondants de l'EIVC ce qui constituerait une peine appropriée pour un jeune de 21 ans reconnu coupable de cambriolage pour une seconde fois : une amende, une peine d'emprisonnement, des travaux communautaires, une condamnation avec sursis ou une autre peine. En 2000, la majorité des Canadiens (52 %) privilégiaient une peine non carcérale (tableau 8). Toutefois, parmi les cinq peines mentionnées, la prison a été choisie comme peine appropriée par la plus forte proportion des Canadiens (45 %), suivie des travaux communautaires (32 %). La même tendance se dégageait dans les sept autres pays.

Dans les 13 pays industrialisés, les Canadiens se situaient au sixième rang pour ce qui est de la proportion de la population privilégiant une peine d'emprisonnement. Les États-Unis se sont classés en tête, 56 % de leur population ayant choisi l'emprisonnement, et ils étaient suivis de l'Irlande du Nord (54 %), de l'Écosse (52 %), du Japon (51 %) et de l'Angleterre

¹⁷ On a demandé aux victimes de cinq types de crimes (vol d'objets dans une voiture, cambriolage, vol qualifié, agression sexuelle et voies de fait) si elles étaient satisfaites de l'intervention de la police pour l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Le nombre de cas d'agression sexuelle est très faible, en partie parce qu'un grand nombre de ces infractions ne sont pas signalées à la police. Par conséquent, l'agression sexuelle n'a pas été incluse dans l'analyse.

Figure 11

Jusqu'aux trois quarts des victimes sont satisfaites de l'intervention de la police, 2000¹



¹ Fondé sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Les chiffres indiquent la proportion moyenne de victimes qui étaient satisfaites de l'intervention de la police face à quatre crimes : vol d'objets dans une voiture, cambriolage, vol qualifié et voies de fait.

Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

et du pays de Galles (51 %). Par contraste, 12 % des Français et 19 % des Finlandais estimaient que l'emprisonnement était une peine appropriée.

Aujourd'hui, les Canadiens semblent avoir des attitudes plus sévères à l'égard des peines. Il ressort des résultats de l'EIVC de 1989 que moins du tiers (32 %) de la population estimait que l'emprisonnement serait une peine appropriée pour un cambrioleur récidiviste (tableau 9). Ce chiffre est passé à 39 % en 1992, 43 % en 1996 et 45 % en 2000. Les habitants de sept autres pays semblent aussi être devenus plus sévères. Par comparaison aux cycles antérieurs de l'enquête, l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse, la Finlande, l'Irlande du Nord, le Japon, les Pays-Bas et la Suède affichaient tous en 2000 des proportions plus élevées de leur population qui avaient choisi l'emprisonnement.

Méthodes

Élaboration de l'enquête

L'administration et l'élaboration de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) est supervisée par un groupe de travail international composé de criminologues. Ce groupe comprend des représentants de l'Institut néerlandais pour l'étude de la criminalité, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, du Centre des Nations Unies pour la prévention de la criminalité internationale et du British Home Office. Chaque pays industrialisé a un coordonnateur d'enquête et est responsable du coût de sa propre enquête. Le ministère de la Justice néerlandais absorbe les frais généraux de l'enquête et, dans la plupart des pays, une agence de sondages néerlandaise coordonne le travail sur le terrain.

Encadré 2 : Facteurs associés aux préférences en matière de détermination de la peine

Les attitudes du public face à la détermination de la peine ont d'importantes répercussions, car l'opinion du public peut influencer sur les pratiques et politiques de détermination de la peine (Roberts, Doob et Marinos, 1999; Roberts et Stalans, 1997). En outre, sur le plan pratique, les perceptions qu'ont les citoyens des tribunaux de juridiction criminelle peuvent jouer un rôle dans leur empressement à signaler les crimes et à agir comme témoin ou membre d'un jury (Flanagan, McGarrell et Brown, 1985). Elles peuvent même avoir un effet sur leur volonté de respecter la loi (Sarat, 1977; Walker, 1977; cité dans Flanagan et autres, 1985). Il est donc important, pour les décideurs, les membres du système de justice pénale et d'autres intervenants de comprendre les facteurs qui jouent un rôle dans le façonnement des opinions du public face à la détermination de la peine.

Dans une étude récente des données de l'EIVC, on a examiné si certains facteurs sociodémographiques, la crainte de la criminalité ou une expérience de la victimisation étaient associés aux attitudes d'une personne à l'endroit de la détermination de la peine. L'étude faisait appel à une technique d'analyse de régression logistique multidimensionnelle et aux fichiers de données de l'EIVC pour les années 1996 et 2000. (La régression logistique est une technique qui est utile pour étudier la relation entre les variables lorsque la variable dépendante est une variable nominale, par exemple si quelqu'un préférerait une peine d'emprisonnement à une peine non carcérale.) Il a été décidé de combiner les deux années parce que la taille des échantillons pour l'année 2000 était trop restreinte. Neuf pays industrialisés ont été inclus dans l'analyse : l'Angleterre et le pays de Galles, le Canada, l'Écosse, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande du Nord, les Pays-Bas et la Suède.

La variable dépendante pour l'analyse était une variable dichotomique ayant une valeur de 1 pour les répondants qui privilégiaient une peine d'emprisonnement pour un cambrioleur récidiviste, et de 0 pour les répondants qui préféraient une peine non carcérale. Cette variable était considérée comme une approximation de la volonté de punir. À partir des recherches antérieures sur le sujet, on a sélectionné les variables dépendantes suivantes pour l'étude :

- variables sociodémographiques (âge, sexe, état matrimonial, niveau de scolarité, revenu du ménage et situation d'emploi);
- crainte de la criminalité (crainte de marcher seul(e) une fois la nuit tombée, crainte d'une introduction par effraction, croyance en la capacité de la police de contrôler la criminalité);
- expérience de victimisation — crime avec violence (voies de fait, vol qualifié ou agression sexuelle) dans l'année courante ou précédente, et crime sans violence (vol de biens personnels, vol de voiture, vol d'objets dans une voiture, acte de vandalisme sur une voiture, vol de motocyclette ou cyclomoteur, vol de bicyclette, cambriolage et tentatives) dans l'année courante ou précédente.

(suite à la page 12)

Des modèles multidimensionnels, ajustés au moyen d'une régression logistique, ont été construits pour les neuf pays combinés ainsi que pour chaque pays. Les résultats de l'analyse ont fait ressortir de nombreuses différences entre les pays en ce qui concerne les facteurs liés à la volonté de punir.

Le sexe était un des prédicteurs les plus constants de la volonté de punir lorsqu'on tenait compte des effets de toutes les autres variables du modèle (voir le tableau ci-dessous). Dans les neuf pays, les hommes avaient une attitude plus sévère que les femmes. La crainte de la criminalité était aussi un prédicteur constant des attitudes à l'égard des peines. Au moins l'une des variables relatives à la crainte était un facteur significatif pour prédire les attitudes à l'endroit de la détermination de la peine dans les neuf pays étudiés, ceux qui avaient peur étant plus désireux de punir que ceux qui n'avaient pas peur. Dans tous les pays sauf un (Écosse), la crainte de marcher seul(e) une fois la nuit tombée était significative.

L'âge était un prédicteur significatif de la volonté de punir dans tous les pays sauf la Finlande, mais l'effet n'était pas uniforme. Dans cinq pays, les personnes plus jeunes avaient tendance à être plus indulgentes, alors que dans trois pays l'inverse était vrai. Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait que l'âge n'était disponible que comme variable nominale (c.-à-d. que l'âge des répondants était disponible en catégories, par exemple de 16 à 24 ans et de 25 à 44 ans, plutôt que par année d'âge). Les résultats auraient pu être différents si l'âge avait été disponible comme variable continue.

Même s'il n'est pas significatif dans le modèle global, l'état matrimonial était un prédicteur des attitudes à l'égard des peines dans cinq des neuf pays. Les personnes qui étaient mariées avaient tendance à être davantage disposées à punir que celles qui ne l'étaient pas (c.-à-d. les personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves). Dans quatre pays, le niveau de scolarité était lié à la volonté de punir, ceux qui étaient moins scolarisés étant plus sévères. En outre, dans quatre des neuf pays, les répondants touchant un revenu plus faible avaient une attitude plus sévère. Quant à la situation d'emploi, ceux qui occupaient un emploi rémunéré avaient tendance à être moins sévères que les autres (c.-à-d. chômeurs, personnes au foyer, retraités ou étudiants). Toutefois, aux États-Unis l'inverse était vrai.

Une expérience de victimisation était un facteur significatif dans six des pays examinés. Toutefois, les résultats n'étaient pas uniformes. Au Canada, les victimes de crimes avec violence étaient plus sévères que les non-victimes. Aux États-Unis, en Finlande et en Irlande du Nord, les victimes de crimes sans violence avaient des attitudes plus sévères. Enfin, en Angleterre et au pays de Galles, ainsi qu'en Écosse, les victimes de crimes sans violence étaient moins sévères que les non-victimes. Hough et Moxon (1988) ont indiqué que ces résultats pourraient s'expliquer, entre autres, par le fait que les non-victimes peuvent imaginer l'expérience de victimisation comme pire que ce que les victimes ont véritablement connu. Par exemple, les non-victimes pourraient s'imaginer un cambrioleur en train de piller et de détruire leur maison, alors que la plupart des victimes font l'expérience de quelque chose qui est moins grave.

Facteurs liés à la préférence pour l'emprisonnement, analyse partielle de la probabilité selon la régression logistique, 1996 et 2000

Facteur	Canada	Angleterre et pays de Galles	Finlande	France	Pays-Bas	Irlande du Nord	Écosse	Suède	États-Unis	Tous les Pays
Facteurs sociodémographiques										
Âge (16 à 24 ans)										
25 à 44 ans	1,12	0,57***	n.s.	1,52*	0,57***	1,34**	0,77*	0,91	1,34*	1,11**
45 ans et plus	0,79**	0,34***	n.s.	0,76	0,35***	1,23*	0,61***	0,46***	0,97	0,83***
Sexe (féminin)										
Masculin	1,32***	1,34***	1,62***	1,80***	1,76***	1,33***	1,23***	1,42***	1,50***	1,46***
État matrimonial (non marié)										
Marié	1,20***	1,20**	n.s.	n.s.	1,20*	n.s.	1,29***	n.s.	1,46***	n.s.
Niveau de scolarité (1 à 10 ans)										
11 ans et plus	n.s.	0,59***	n.s.	n.s.	0,80**	n.s.	0,77***	0,69***	n.s.	n.s.
Revenu du ménage (inférieur à la moyenne)										
Supérieur à la moyenne	n.s.	0,74***	0,82**	n.s.	n.s.	n.s.	0,79***	n.s.	n.s.	0,86***
Situation d'emploi (autre)										
Occupé	n.s.	n.s.	0,70***	0,54***	0,70***	n.s.	0,83**	n.s.	1,23*	n.s.
Crainte de la criminalité										
Crainte de marcher seul(e) (se sent en sécurité)										
Ne se sent pas en sécurité	1,41***	1,35***	1,24*	1,92***	1,31**	1,35***	n.s.	1,63***	1,50***	1,53***
Risque d'une introduction par effraction (peu probable)										
Probable	n.s.	1,33***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1,29***	1,36**	n.s.	1,20***
La police fait un bon travail lorsqu'il s'agit de contrôler la criminalité (oui)										
Non	n.s.	1,42***	1,30***	n.s.	1,25**	n.s.	1,31***	1,48***	0,70**	n.s.
Expérience de la victimisation										
Victime d'une infraction avec violence dans l'année courante ou précédente (non)										
Oui	1,30**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Victime d'une infraction sans violence dans l'année courante ou précédente (non)										
Oui	n.s.	0,86*	1,25**	n.s.	n.s.	1,44***	0,86*	n.s.	1,23*	n.s.
-2 Log (vraisemblance)	5 322,46	3 621,23	3 956,58	1 334,83	2 260,56	3 339,95	4 066,83	2 255,25	2 221,99	32 576,48
Modèle chi carré	65,03***	144,01***	77,06***	43,68***	63,44***	31,09***	66,15***	79,25***	58,40***	455,69***
DI	6	10	6	5	12	5	10	7	8	6

n.s. Non significatif.

***p<.01 **p<.05 *p<.1

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) révéleront un rapport entre les variables alors qu'en fait, il n'existe aucun rapport dans la population.

La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Source : Besserer (2002).

Travail sur le terrain

En 2000, l'EIVC a été menée pour la quatrième fois. Dans le cas de 11 des 17 pays industrialisés qui y ont participé, le travail sur le terrain a été coordonné par l'entreprise néerlandaise Interview-NSS¹⁸. Des entreprises locales ont été embauchées pour réaliser l'enquête, mais Interview-NSS a conservé la responsabilité de l'élaboration du questionnaire, de la sélection des échantillons et des procédures d'interview. Pour les six autres pays, des coordonnateurs nationaux travaillant de concert avec des chercheurs à l'Université de Leiden (Pays-Bas) ont organisé le travail. Cette façon de procéder a garanti des procédures normalisées.

Échantillonnage et méthodes d'interview

Dans chaque pays, on a sélectionné un échantillon aléatoire des ménages. Le système d'appel aléatoire a été utilisé dans les 14 pays où des interviews téléphoniques ont été réalisées. Dans le cas des interviews téléphoniques, les ménages sans téléphone ont été exclus de l'échantillon. Il ne s'agit pas d'un problème grave car un très grand nombre de personnes dans la plupart des pays industrialisés participants avaient le téléphone (van Kesteren et autres, 2000).

Dans 3 des 17 pays (Irlande du Nord, Japon et Pologne), des interviews en face à face ont été menées. En Irlande du Nord et en Pologne, cette méthode a été utilisée parce que peu de gens ont le téléphone. Au Japon, on s'est servi d'interviews en face à face en raison du caractère visuel de la langue (Hamai, 2000; cité dans van Kesteren et autres, 2000). Les taux de réponse tendaient à être plus élevés dans les trois pays où des entrevues en face à face ont été menées (tableau 10). Toutefois, on ne croit pas que cela a eu une incidence significative sur les résultats de l'enquête. Les deux méthodes d'interview produisent des résultats semblables lorsque les mêmes normes sont appliquées sur le terrain (van Kesteren et autres, 2000).

Une fois les ménages choisis, une personne de 16 ans ou plus était sélectionnée au hasard pour répondre aux questions de l'enquête.

Collecte et traitement des données

Un questionnaire normalisé a été utilisé pour réunir l'information. Des interviews téléphoniques ont été menées au moyen de la technique d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). L'informatique aide à mieux normaliser le processus d'interview.

Des chercheurs à l'Université de Leiden étaient responsables du traitement des données et de la préparation de fichiers de données à des fins d'analyse.

Taux de réponse

Le taux de réponse global pour l'EIVC de 2000 s'est établi à 63 %, les taux individuels variant de 45 % en France à 81 % en Irlande du Nord (tableau 10). On ne croit pas que les taux de réponse ont eu une incidence importante sur les résultats de l'EIVC, qui semblent indiquer que les pays qui ont affiché de faibles taux n'ont ni gonflé ni dégonflé les chiffres sur la victimisation par rapport aux autres pays (van Kesteren et autres, 2000).

Limites des données

Il importe de noter que les données de l'EIVC sont des estimations. Elles sont fondées sur de l'information recueillie auprès d'une petite fraction de la population. Comme il est indiqué au tableau 10 (interviews terminées), la taille des échantillons variait de 1 000 à un peu plus de 5 000 répondants. Un seul répondant peut représenter de 1 000 à plus de 200 000 personnes, selon le pays. Par conséquent, les données sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage. L'ampleur des erreurs dépend d'un grand nombre de facteurs, y compris la taille de l'échantillon, le pourcentage observé et le niveau de confiance sélectionné. L'erreur d'échantillonnage pour l'EIVC, lorsqu'on utilise un intervalle de confiance de 90 %, est présentée au tableau 11.

Pour donner un exemple de la façon d'utiliser ce tableau, examinons le taux global de victimisation pour le Canada. Selon l'EIVC, 23,8 % des habitants ont été victimes d'un acte criminel en 2000. D'après ce tableau, pour un échantillon de 2 000 personnes (chiffre le plus proche de l'échantillon canadien de 2 078 personnes) et en supposant un pourcentage observé de 25 %, l'erreur d'échantillonnage se situe à 1,7. Ainsi, l'intervalle de confiance de 90 % se situe entre 22,1 % et 25,5 % (23,8 ± 1,7). L'intervalle de confiance doit être interprété comme il suit : si l'on tirait plusieurs échantillons de cette taille, chacun permettant d'établir un nouvel intervalle de confiance, dans 90 % des échantillons, l'intervalle de confiance comprendrait la vraie valeur de la population.

Comme les résultats sont sujets à des erreurs d'échantillonnage, la différence entre certains chiffres n'est pas statistiquement significative. Par exemple, la différence entre le taux de victimisation de 2000 et celui de 1996 pour le Canada (24 % et 25 % respectivement) n'est pas statistiquement significative.

Références

BESSERER, Sandra. 2002 (imminent), « Attitudes toward Sentencing in Nine Industrialized Countries », dans *Crime Victimization in Comparative Perspective. Results from the International Crime Victims Survey 1989-2000*, P. Nieuwbeerta (éd.), The Hague, Boom Publishers.

BESSERER, Sandra. 1998, « Les victimes de la criminalité : une perspective internationale. Résultats de l'Enquête internationale de 1996 sur les victimes de la criminalité », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 18, n° 6.

BESSERER, Sandra et Catherine TRAINOR. 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 20, n° 10.

LOGAN, Ron. 2001, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2000 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 21, n° 8.

¹⁸ Ces 11 pays étaient les suivants : Angleterre et pays de Galles, Belgique, Canada, Danemark, Écosse, États-Unis, France, Irlande du Nord, Pays-Bas, Portugal et Suède.

MIHOREAN, K., S. BESSERER, D. HENDRICK, J. BRZOZOWSKI, C. TRAINOR et S. OGG. 2000, *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999*, produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

NATIONS UNIES. 2000, *World Statistics Pocketbook*, New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales.

SKOGAN, W. et M. MAXFIELD. 1981, *Coping with Crime*, London, SAGE publications.

VAN KESTEREN, John, Pat MAYHEW et Paul NIEUWBEERTA. 2000, *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries*, The Hague, Wetenschappelijk Onderzoek- en Documentatiecentrum.

Tableau 1



Tendances des taux de victimisation, 1989 à 2000¹

Pays	Victimes d'actes criminels une ou plusieurs fois durant l'année précédente			
	1989	1992	1996	2000
	% de la population de 16 ans et plus			
Angleterre et pays de Galles	19	30▲	31	26▼
Australie	28	29	..	30
Belgique	18	19	..	21
Canada	28	28	25▼	24
Écosse	19	..	26▲	23▼
États-Unis	29	26▼	24	21
Finlande	16	21▲	19▼	19
France	19	..	25▲	21▼
Irlande du Nord	15	..	17	15
Japon	9	15▲
Pays-Bas	27	31▲	31	25▼
Pologne	..	27	23▼	23
Suède	..	21	24	25
Moyenne	21	26	25	22

.. indisponible pour une période de référence précise.

▲ indique une augmentation statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

▼ indique une diminution statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

p est le niveau de signification. Un niveau de signification de 0,1 indique qu'il existe une probabilité de 10 % que les résultats de l'enquête révéleront un changement de l'estimation (taux de victimisation) alors qu'aucun changement ne s'est produit en réalité.

¹ Fondé sur 11 types d'infractions.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 2



Taux de victimisation selon le type d'infraction, 2000¹

Pays	Infraction avec violence ²	Cambriolage de résidence ³	Vol de véhicule à moteur ⁴	Autre vol ⁵	Acte de vandalisme sur une voiture	Total des infractions
% de la population de 16 ans et plus						
Angleterre & pays de Galles	7	5	2	12	9	26
Australie	9	7	2	14	9	30
Belgique	4	4	1	10	6	21
Canada	7	4	1	12	5	24
Écosse	7	3	1	10	9	23
États-Unis	5	4	1	12	7	21
Finlande	6	1	1	10	4	19
France	5	2	2	10	8	21
Irlande du Nord	3	3	1	6	5	15
Japon	1	2	1	8	4	15
Pays-Bas	5	4	1	14	9	25
Pologne	4	3	1	13	7	23
Suède	5	2	2	16	5	25
Moyenne	5	3	1	11	7	22

¹ Fondé sur les personnes victimisées une ou plusieurs fois l'année précédente.

² Comprend l'agression sexuelle, les voies de fait et le vol qualifié.

³ Comprend les tentatives.

⁴ Comprend le vol de voiture, de fourgonnette, de camion ou de motocyclette.

⁵ Comprend le vols de biens personnels, d'objets dans une voiture et de bicyclette.

Notes : En raison des réponses multiples, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 3



Raisons de la déclaration à la police, 2000¹

Infraction	Récupérer mes biens	Assurance	Devrait être signalé	Attraper l'auteur du crime	Mettre fin à ce type de crime	Obtenir de l'aide	Indemnisation par l'auteur du crime	Autre
% des derniers incidents signalés à la police (moyenne pour 13 pays)								
Vol d'objets dans une voiture	40	37	38	29	23	8	7	11
Cambriolage	30	28	42	39	28	11	8	12
Vol qualifié	35	9	41	46	30	16	6	18
Aggression sexuelle	29	49	55	24	2	23
Voies de fait	3	4	34	40	42	25	6	18

... n'ayant pas lieu de figurer.

¹ Fondé sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Les totaux peuvent dépasser 100 % en raison de réponses multiples.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 4



Raisons de la non-déclaration à la police, 2000¹

Infraction	Pas sérieux	Police ne pouvait rien faire	Police ne fera rien	Inapproprié pour la police	Ai résolu moi-même le problème	Autre
% des derniers incidents non signalés à la police (moyenne pour 13 pays)						
Vol d'objets dans une voiture	53	21	17	10	4	22
Cambriolage	31	13	11	9	14	36
Vol qualifié	39	18	11	9	12	45
Agression sexuelle	38	13	9	16	17	43
Voies de fait	35	13	11	12	17	39

¹ Fondé sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Les totaux peuvent dépasser 100 % en raison de réponses multiples.
Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 5



Profil des incidents d'infractions avec violence, 2000¹

Question		Vol qualifié	Agression sexuelle ²	Voies de fait
% des derniers incidents (moyenne pour 13 pays)				
La victime connaissait l'auteur	Oui	23	51	46
	Non	69	45	48
	Ne sais pas ou non déclaré	9	3	6
L'accusé avait une arme	Oui	36	6	18
	Non	52	90	75
	Ne sais pas ou non déclaré	11	4	6
La victime a été blessée	Oui	.	.	27
	Non	.	.	73
	Ne sais pas ou non déclaré	.	.	0
La victime ou sa famille a communiqué avec un service d'aide aux victimes³	Oui	10	25	11
	Non	90	75	89
	Ne sais pas ou non déclaré	0	0	0
La victime estime qu'un service d'aide aux victimes aurait été utile⁴	Oui	32	51	36
	Non	61	42	57
	Ne sais pas ou non déclaré	7	7	8

. indisponibles pour toute période de référence.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur l'incident le plus récent au cours des cinq années précédentes. Les chiffres représentent une moyenne pour 13 pays.

² Comprend uniquement les femmes.

³ Question posée aux victimes qui ont signalé l'incident à la police.

⁴ Question posée aux victimes qui ont signalé l'incident à la police mais qui n'ont pas communiqué avec un service d'aide aux victimes.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 6



Tendances de la crainte d'une introduction par effraction, 1989 à 2000

Pays	Peu de risque d'une introduction par effraction			
	1989	1992	1996	2000
	% de la population de 16 ans et plus			
Angleterre et pays de Galles	55	47▼	52▲	58▲
Australie	50	46▼	..	57▲
Belgique	56	44▼	..	48▲
Canada	67	63▼	64	66
Écosse	59	..	67▲	71▲
États-Unis	67	..	71▲	78▲
Finlande	85	79▼	86▲	84
France	54	..	38▼	43▲
Irlande du Nord	66	..	65	62
Japon	74	53▼
Pays-Bas	58	55▼	57	62▲
Pologne	..	60	61	60
Suède	..	61	78▲	79
Moyenne	63	57	64	63

.. indisponible pour une période de référence précise.

▲ indique une augmentation statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

▼ indique une diminution statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

p est le niveau de signification. Un niveau de signification de 0,1 indique qu'il existe une probabilité de 10 % que les résultats de l'enquête révéleront un changement de l'estimation alors qu'aucun changement ne s'est produit en réalité.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 7



Tendances de la perception du rendement de la police, 1989 à 2000¹

Pays	La police fait un bon travail lorsqu'il s'agit de contrôler la criminalité			
	1989	1992	1996	2000
	% de la population de 16 ans et plus			
Angleterre et pays de Galles	70	66▼	68	72▲
Australie	73	72	..	76▲
Belgique	53	47▼	..	64▲
Canada	89	82▼	80	87▲
Écosse	71	..	69	77▲
États-Unis	80	..	77▼	89▲
Finlande	64	53▼	55	70▲
France	62	..	56▼	65▲
Irlande du Nord	63	..	63	67▲
Japon	59	64▼
Pays-Bas	58	50▼	45▼	52▲
Pologne	..	37	27▼	46▲
Suède	..	58	62	61
Moyenne	67	58	60	68

.. indisponible pour une période de référence précise.

▲ indique une augmentation statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

▼ indique une diminution statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

p est le niveau de signification. Un niveau de signification de 0,1 indique qu'il existe une probabilité de 10 % que les résultats de l'enquête révéleront un changement de l'estimation alors qu'aucun changement ne s'est produit en réalité.

¹ Dans l'EIVC de 2000, on a ajouté quatre catégories : très bon, assez bon, assez médiocre et très médiocre. Auparavant, les répondants répondaient oui ou non à la question.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 8

Pays	Empri- sonnement	Peine non carcérale					Ne sais pas
		Total	Travaux commu- nautaires	Amende	Condamnation avec sursis	Autre	
% de la population de 16 ans et plus							
Angleterre et pays de Galles	51	44	28	7	5	4	5
Australie	37	58	35	8	10	4	5
Belgique	21	76	57	11	5	3	3
Canada	45	52	32	9	3	7	3
Écosse	52	44	24	11	5	4	4
États-Unis	56	38	20	9	1	8	6
Finlande	19	79	47	15	15	2	2
France	12	84	69	8	5	2	5
Irlande du Nord	54	43	29	8	4	2	3
Japon	51	36	19	17	1	0	13
Pays-Bas	37	56	30	11	10	5	6
Pologne	21	74	55	10	6	4	5
Suède	31	65	47	11	4	3	4
Moyenne	37	58	38	10	6	4	5

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ On a demandé aux répondants quelle peine devrait être imposée à un homme de 21 ans reconnu coupable d'un cambriolage pour la seconde fois.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 9

Pays	Emprisonnement			
	1989	1992	1996	2000
% de la population de 16 ans et plus				
Angleterre et pays de Galles	38	37	49▲	51
Australie	36	34	..	37▲
Belgique	26	19▼	..	21
Canada	32	39▲	43▲	45
Écosse	39	..	48▲	52▲
États-Unis	53	..	56▲	56
Finlande	15	14	18▲	19
France	13	..	11	12
Irlande du Nord	45	..	49▲	54▲
Japon	13	51▲
Pays-Bas	26	26	31▲	37▲
Pologne	..	31	17▼	21▲
Suède	..	26	22▼	31▲
Moyenne	30	28	34	37

.. indisponible pour une période de référence précise.

▲ indique une augmentation statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

▼ indique une diminution statistiquement significative par rapport au cycle précédent ($p \leq .1$)

p est le niveau de signification. Un niveau de signification de 0,1 indique qu'il existe une probabilité de 10 % que les résultats de l'enquête révéleront un changement de l'estimation alors qu'aucun changement ne s'est produit en réalité.

¹ Fondé sur la proportion de la population qui a indiqué qu'une peine d'emprisonnement était la peine appropriée pour un homme de 21 ans reconnu coupable de cambriolage une seconde fois.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 10



Taille de l'échantillon et taux de réponse, 1989 à 2000¹

Interviews terminées (nbre) et taux de réponse (%)

Pays	1989		1992		1996		2000	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Angleterre et pays de Galles	2 006	43	2 001	38	2 171	59	1 947	57
Australie	2 012	45	2 006	57	2 005	58
Belgique	2 060	37	1 485	44	2 402	56
Canada	2 074	43	2 152	65	2 134	74	2 078	57
Écosse	2 007	41	2 194	63	2 040	58
États-Unis	1 996	37	1 501	50	1 003	40	1 000	60
Finlande	1 025	70	1 620	86	3 899	86	1 783	77
France	1 502	51	1 003	61	1 000	45
Irlande du Nord	2 000	1 042	84	1 565	81
Japon	2 411	80	2 382	79	2 211	74
Pays-Bas	2 000	65	2 000	66	2 008	63	2 001	58
Pologne	2 033	96	3 483	94	5 276	78
Suède	1 707	77	1 000	75	2 000	66
Moyenne		51		66		70		63

.. indisponible pour une période de référence précise.

¹ Taux de réponse = 100 * (le nombre d'interviews terminées divisé par le nombre de ménages admissibles).

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000.

Tableau 11



Erreur d'échantillonnage (avec un intervalle de confiance de 90 %)

Pourcentage observé

Taille de l'échantillon	Pourcentage observé										
	2	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
	98	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50
25	4,6	7,2	9,9	11,8	13,2	15,2	15,1	15,7	16,1	16,4	16,5
50	3,3	5,1	7,0	8,3	9,3	10,7	10,7	11,1	11,4	11,6	11,6
100	2,3	3,6	4,9	5,9	6,6	7,6	7,5	7,9	8,1	8,2	8,2
200	1,6	2,5	3,5	4,2	4,7	5,4	5,3	5,6	5,7	5,8	5,8
300	1,3	2,1	2,9	3,4	3,8	4,4	4,4	4,5	4,7	4,7	4,8
400	1,2	1,8	2,5	2,9	3,3	3,8	3,8	3,9	4,0	4,1	4,1
500	1,0	1,6	2,2	2,6	2,9	3,4	3,4	3,5	3,6	3,7	3,7
600	0,9	1,5	2,0	2,4	2,7	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4
700	0,9	1,4	1,9	2,2	2,5	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1	3,1
800	0,8	1,3	1,7	2,1	2,3	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9
900	0,8	1,2	1,6	2,0	2,2	2,5	2,5	2,6	2,7	2,7	2,7
1 000	0,7	1,1	1,6	1,9	2,1	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6
1 200	0,7	1,0	1,4	1,7	1,9	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4
1 400	0,6	1,0	1,3	1,6	1,8	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2
1 600	0,6	0,9	1,2	1,5	1,6	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1
1 800	0,5	0,8	1,2	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9
2 000	0,5	0,8	1,1	1,3	1,5	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8
3 000	0,4	0,7	0,9	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
4 000	0,4	0,6	0,8	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
6 000	0,3	0,5	0,6	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1

Source : International Crime Victimization Survey, 2000.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

2000

- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10 La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11 Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12 Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13 Introduction par effraction, 1999

2001

- Vol. 21 n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21 n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 11 Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis
- Vol. 21 n° 12 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1999-2000

2002

- Vol. 22 n° 1 Traitements des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001